L'association le Sou des écoles Réaumont/Saint Blaise du Buis organise un pucier le :

Dimanche 18 mai de 8h à 16h (ouverture au public).

Halle du Buis, 153 Route de la Plaine, 38140 Saint Blaise du Buis

Contact : Sou des écoles, 10 place de la Mairie, 38140 Réaumont
sou.reaumontsaintblaise@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ouverture aux exposants de 6h à 7h45 pour l'installation

ARTICLE 1 : La participation des vendeurs occasionnels à des manifestations de ventes au déballage entrant dans le cadre des dispositions du décret du 16.12.1996 revêt un caractère tout à fait exceptionnel et se limitera, en tout état de cause, à deux manifestations par an. Toute demande de participation dans ce cadre, devra être assortie **d'une attestation sur l'honneur** précisant qu'il s'agit bien de la seule ou des deux seules participations du pétitionnaire à des manifestations de cette nature dans le courant de l'année civile en cours et qu'il n'exerce pas habituellement des actes de commerce. L'auteur de cet engagement devra le souscrire auprès de l'organisateur en mentionnant, outre son nom patronymique, celui de son conjoint, s'il est marié, son adresse ainsi que la marque, le numéro d'immatriculation et l'identité du propriétaire du véhicule avec lequel les marchandises à vendre sont acheminées sur place.

ARTICLE 2 : Interdiction est faite aux particuliers de vendre ou d'échanger à ces occasions des objets autres que personnels ou usagés. Interdiction de vendre des armes(même anciennes), des boissons, des confiseries, des pâtisseries ou toute restauration. Le don et la vente d'animaux sont interdits. Les objets encombrants sont également interdits.

ARTICLE 3 : La mise en place des exposants s'effectuera à partir de 6h. Tout emplacement réservé et non occupé à 8h sera considéré comme libre. Il est impératif que les exposants respectent l'emplacement alloué par les organisateurs sans déborder, afin de ne pas gêner la circulation des visiteurs et des éventuels services de secours. Une fois installé, vos véhicules ne pourront pas rester stationner devant la halle du Buis.

Le rangement se fera uniquement à partir de 16h. A la fin de la manifestation, les exposants seront tenus de récupérer la totalité de leurs objets non vendus et de laisser leur emplacement propre.

ARTICLE 4 : Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, casse ou vol. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

ARTICLE 5 : Les annulations ne sont pas acceptées, aucun remboursement ne pourra être effectué.
L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

ARTICLE 6 : Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans la salle des fêtes.

Si vous pensez satisfaire à toutes les dispositions de cet arrêté

Je demande mon inscription pour :..... tables de 3m (10€ la table).
Seules les tables et chaises sont fournies par l'organisateur. Aucun portant n'est disponible.
Soit un total de …… euros, règlement par chèque à l'ordre du SOU des écoles de Réaumont et Saint Blaise du Buis.

Attention : Les réservations seront traitées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets (bulletin rempli accompagné du réglement), dans la limite des places disponibles. Après validation du dossier, l'exposant recevra une confirmation d'inscription par mail.

Renseignements destinés à la préfecture

Nom , Prénom et fonction :.....
Nom du conjoint(e), Prénom et fonction :
.....
Adresse :.....
Qualité : Particulier / Professionnel (encadrez votre situation):.....
Nature, numéro et date de délivrance de la pièce d'identité avec l'indication de l'autorité qui l'a établie :
…….....
Nature, numéro et date de délivrance de la pièce d'identité du conjoint avec l'indication de l'autorité qui l'a établie : …….....
Téléphone : .....
E-Mail : .....

Attestation

Je soussigné(e) …… atteste qu'il s'agit de la seule ou d'une des deux seules participations à des manifestations de cette nature dans le courant de l'année 2025 et que je n'exerce pas habituellement des actes de commerce.
(Merci d'ajouter la mention « lu et approuvé », date et signature)

Bulletin d'inscription à retourner avec le règlement dans l'une des boîtes aux lettres du SOU des écoles (devant l'école de Saint Blaise du Buis ou devant la mairie de Réaumont)